



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DE BUREAU

23/08/2022

REUNION DE BUREAU DU 23 AOUT 2022

Appels à projets MDE (Maîtrise de l'Energie) 2022

- Délibération n° 23082022/B01 : 1 ère vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Finances publiques et Marchés publics

- Délibération n° 23082022/B02 : Etude relative à la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs télécom/numérique

Compétence réseau de chaleur

- Délibération n° 23082022/B03 : Réseau de chaleur urbain de la ville d'Hazebrouck sur la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur, avec le soutien financier de l'ADEME – avis du bureau syndical

Salon du développement durable

- Délibération n° 23082022/B04 : Salon organisé par le SMICTOM des Flandres en partenariat avec le SM Flandre et Lys et le SIECF TE FLANDRE le 19 novembre 2022 à la salle des fêtes de Wallon-Cappel

Ressources humaines

- Délibération n° 23082022/B05 : Accroissement temporaire d'activité

Mandat spécial

- Délibération n° 23082022/B06 : Déplacement au Congrès FNCCR de Messieurs Cleenewerck, Debert et Lamiaux



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 août 2022

Délibération N° 23082022/ B01

Appels à projets MDE (Maîtrise de l'Énergie) 2022

1ère vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire

Le 23 août 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 20

Pouvoir : -

Votants : 20

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELOSSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

Délibération N° 23082022/B01
Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2022
1ère vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et
attribution des aides pour le programme solaire

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 24 janvier 2022,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2022.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer les dites aides.

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, pour la 1^{ère} vague, selon le tableau ci-après :

MDE 2022 - 1^{ère} vague :

Commune	Nom et fonction du bâtiment concerné	Montants des travaux éligibles en € HT	Taux d'aide prévisionnel maximum incluant bonifications	Prévisionnel Maximum SIECF (€ HT)
FLEURBAIX	Rénovation de la Salle de Sports	272 636,06€	10% (pas de TCFE)	27 263,60€
BERGUES	Rénovation de Logements Communaux Rue Carnot	36 280,98€	10% (pas de TCFE)	3 628,09€
CCFI	METEREN Rénovation d'un bâtiment Pole Petite Enfance	40 969,65€	10% (pas de TCFE)	40 96,96€
NEUF BERQUIN	Rénovation de la Salle de Sports Eclairage LED	7 128,00€	30%	2 138,40€
BLARINGHEM	Rénovation Ecole Lino VENTURA Eclairage LED	11 657,12€	30%	3 497,13€

BOESCHEPE	Rénovation de la Salle de Sports Eclairage LED	6763,98€	30%	2 029,19€
HAZEBROUCK	Rénovation de la mairie. Changement des Menuiseries	66 842,80€ Devis POCHOLLE 213 du 29/07/2022 -Sous réserves de respect des critères d'éligibilité-	20%	13 368,56€
SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Rénovation de la Salle des Fêtes.	219 900,00 € -Projet phase APS -Sous réserves de respect des critères d'éligibilité-	10% +5% Bouquet de Travaux	32 985,00 €
TOTAL (Maximum) / 150 000 €				89 006,93 €

SOLAIRE 2022 - 1^{ère} vague :

Commune	Nom et fonction du bâtiment concerné	Montants des travaux éligibles en € HT	Etude (€ HT)	Travaux (€ HT)
SOCX	Rénovation de l'Ecole des Grands Chênes	<i>Sur la toiture du bâtiment rénové (Estimation BE CALSER 65 265CHT)</i>	1000,00	4000,00
TOTAL (Maximum)				5000,00€

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance




Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	23082022_B01
Date de la décision :	2022-08-23 00:00:00+02
Objet :	Appels à projets MDE 2022 - 1ère vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220823-23082022_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220823-23082022_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	980
Nom original :		
D__lib N__23082022 B01.pdf	application/pdf	246629
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220823-23082022_B01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	246629

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 septembre 2022 à 10h42min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 septembre 2022 à 10h42min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 septembre 2022 à 10h42min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 septembre 2022 à 10h42min27s	Reçu par le MI le 2022-09-15



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 août 2022 Délibération N° 23082022/B02 FINANCES PUBLIQUES ET MARCHES PUBLICS Etude relative à la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs télécom/numérique

Le 23 août 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 20

Pouvoir : -

Votants : 20

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEUX Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

Délibération N° 23082022/B02
FINANCES PUBLIQUES ET MARCHES PUBLICS
Etude relative à la redevance d'occupation du domaine public due par les
opérateurs télécom/numérique

Le Syndicat exerce la compétence télécom numérique sur 97 des 98 communes du territoire

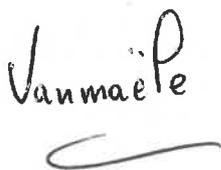
- A ce titre le Syndicat est propriétaire de fourreaux télécom
- Les opérateurs télécom ne versent pas les redevances dues

A l'unanimité, le Bureau Syndical donne un avis favorable à la réalisation d'une prestation d'accompagnement par la Société ACTANE, spécialisée en matière de redevances Télécom, pour un cout prévisionnel de 23 712 € TTC : afin d'optimiser la gestion des fourreaux télécom et la perception de redevances dues par les opérateurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	23082022_B02
Date de la décision :	2022-08-23 00:00:00+02
Objet :	FINANCES PUBLIQUES ET MARCHES PUBLICS - Etude relative à la redevance d'occupation de domaine public due par les opérateurs Télécom/numérique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200036895-20220823-23082022_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220823-23082022_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	968
Nom original :		
D__lib N__23082022 B02.pdf	application/pdf	161375
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220823-23082022_B02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	161375

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 septembre 2022 à 14h48min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 septembre 2022 à 14h48min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 septembre 2022 à 14h48min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 septembre 2022 à 14h48min46s	Reçu par le MI le 2022-09-19



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 août 2022

Délibération N° 23082022/B03

COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR

Réseau de Chaleur Urbain de la ville d'Hazebrouck : accompagnement de la Ville d'Hazebrouck sur la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur, avec le soutien financier de l'ADEME - avis du Bureau syndical

Le 23 août 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 20

Pouvoir : -

Votants : 20

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

Délibération N° 23082022/B03

COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR - Réseau de Chaleur Urbain de la ville d'Hazebrouck : accompagnement de la Ville d'Hazebrouck sur la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur, avec le soutien financier de l'ADEME - avis du Bureau syndical

Le Syndicat dispose de la compétence réseau de chaleur dans ses statuts. Cette compétence n'est pour l'instant pas exercée de manière opérationnelle.

La ville d'Hazebrouck dispose d'un réseau de chaleur urbain géré par le biais d'une DSP confiée à Énergie Flandre (Gpe DALKIA).

La réglementation a évolué avec notamment la parution très récente du décret de classement de réseau de chaleur (Décret n° 2022-666 du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid).

La mise en œuvre de ce décret et sa déclinaison locale ont une influence sur les possibilités de développement du réseau de chaleur actuel mais également sur l'utilisation future du réseau de gaz naturel existant.

A l'unanimité, le bureau syndical émet un avis favorable à :

- La Réalisation d'une étude pour le compte de la ville d'Hazebrouck : schéma directeur et étude des possibles développements puis actualisation le cas échéant du schéma de classement
- Cette étude pourra bénéficier d'une subvention ADEME à hauteur de 90%
- La signature d'une convention de partenariat avec la ville d'Hazebrouck pour ce dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

[Signature]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

<i>Type de transaction :</i>	<i>Transmission d'actes</i>
<i>Nature de l'acte :</i>	<i>Délibérations</i>
<i>Numéro de l'acte :</i>	<i>23082022_B03</i>
<i>Date de la décision :</i>	<i>2022-08-23 00:00:00+02</i>
<i>Objet :</i>	<i>Compétence réseau de chaleur : Réseau de chaleur urbain de la ville d'Hazebrouck - accompagnement de la ville d'Hazebrouck sur la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur, avec le soutien financier de l'ADEME - Avis du Bureau syndical</i>
<i>Documents papiers complémentaires :</i>	<i>NON</i>
<i>Classification matières/sous-matières :</i>	<i>8.4 - Aménagement du territoire</i>
<i>Identifiant unique :</i>	<i>059-200036895-20220823-23082022_B03-DE</i>
<i>URL d'archivage :</i>	<i>Non définie</i>
<i>Notification :</i>	<i>Non notifiée</i>

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>Nom métier :</i>		
<i>059-200036895-20220823-23082022_B03-DE-1-1_0.xml</i>	<i>text/xml</i>	<i>1074</i>
<i>Nom original :</i>		
<i>D__lib N__23082022 B03.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>185691</i>
<i>Nom métier :</i>		
<i>99_DE-059-200036895-20220823-23082022_B03-DE-1-1_1.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>185691</i>

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>16 septembre 2022 à 16h44min21s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>16 septembre 2022 à 16h44min21s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>16 septembre 2022 à 16h44min23s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>16 septembre 2022 à 16h44min38s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-09-16</i>



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 août 2022

Délibération N° 23082022/B04

Salon du développement durable : salon organisé par le SMICTOM des Flandres en partenariat avec le SM Flandre et Lys et le SIECF TE FLANDRE le 19 novembre 2022 à la salle des fêtes de Wallon Cappel

Le 23 août 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 20

Pouvoir : -

Votants : 20

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

Délibération N° 23082022/B04

Salon du développement durable : salon organisé par le SMICTOM des Flandres en partenariat avec le SM Flandre et Lys et le SIECF TE FLANDRE le 19 novembre 2022 à la salle des fêtes de Wallon Cappel

Le SMICTOM a l'habitude d'organiser un salon de la réduction des déchets en Novembre.

Le SIECF TE FLANDRE a participé en novembre 2021 à la première journée de lutte contre la précarité énergétique.

Aussi dans un souci de mutualisation, il paraît opportun d'organiser un évènement commun pour toucher un public plus large et de tous les âges (enfants et adultes).

A l'unanimité, le bureau donne un avis favorable pour :

- ✓ Organisation d'un salon commun : SMICTOM / SIECF TE FLANDRE / SM Flandre et Lys (guichet unique de l'habitat)

Avec 3 thèmes :

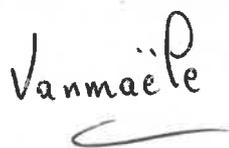
- Réduction des déchets
- Économies d'énergie / énergies renouvelables
- Rénovation de l'habitat

Il sera organisé à WALLON CAPPEL le samedi 19 novembre à la Salle des fêtes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	23082022_B04
Date de la décision :	2022-08-23 00:00:00+02
Objet :	Salon du développement durable : salon organisé par le SMICTOM des Flandres en partenariat avec le SM Flandre et Lys et le SIECF TE Flandre le 19/11/2022 à WALLON CAPPEL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200036895-20220823-23082022_B04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220823-23082022_B04-DE-1-1_0.xml	text/xml	996
Nom original :		
D__lib N__23082022 B04.pdf	application/pdf	168479
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220823-23082022_B04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	168479

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 septembre 2022 à 09h45min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 septembre 2022 à 09h45min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 septembre 2022 à 09h45min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 septembre 2022 à 09h45min48s	Reçu par le MI le 2022-09-19



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 août 2022 Délibération N° 23082022/B05 RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire d'activité

Le 23 août 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 20

Pouvoir : -

Votants : 20

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

Délibération N° 23082022/B05
RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire d'activité

Exposé et proposition :

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;
Vu la délibération n° 31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégation donnée au Président et au bureau ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir cartographies IRVE et géo-référencement des chantiers d'effacement et d'enfouissement de réseaux et des chantiers d'éclairage public ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 23 septembre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération de l'agent sera en concordance avec ses diplômes et son expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon au minimum et à l'indice brut du 12^{ème} échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoption :

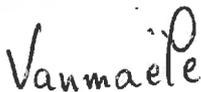
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele

Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	23082022_B05
Date de la décision :	2022-08-23 00:00:00+02
Objet :	RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire d'activité
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-200036895-20220823-23082022_B05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220823-23082022_B05-DE-1-1_0.xml	text/xml	883
Nom original :		
D__lib N__23082022 B05.pdf	application/pdf	190454
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220823-23082022_B05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	190454

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 septembre 2022 à 09h53min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 septembre 2022 à 09h53min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 septembre 2022 à 09h53min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 septembre 2022 à 09h53min37s	Reçu par le MI le 2022-09-19



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 août 2022 Délibération N° 23082022/B06 Mandat spécial : Déplacement au Congrès FNCCR de MM Cleenewerck, Debert et Lamiaux

Le 23 août 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 20

Pouvoir : -

Votants : 20

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Daniëlle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELOSSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Daniëlle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Daniëlle VANMAELE

Délibération N° 23082022/B06
Mandat spécial : Déplacement au Congrès FNCCR
de MM Cleenewerck, Debert et Lamiaux

Exposé et proposition :

Vu l'article L'article L.2123-18 du CGCT et R 2123-22-1 du CGCT,
Vu la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau syndical pour déterminer le cadre et les modalités de remboursement des mandats spéciaux,

Considérant que le SIECF est membre de la FNCCR, au titre des compétences AOD électricité, AOD gaz, efficacité énergétique et éclairage public,

Considérant que la FNCCR organise son Congrès triennal du 27 au 29 septembre 2022 à Rennes où le SIECF TE Flandre disposera d'un stand commun avec les syndicats d'énergie de la Région sous le nom TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTS DE FRANCE (Aisne / Cambrésis / Flandre / Oise / Somme),

Vu le programme du Congrès, qui comprendra quelque soixante conférences thématiques, réparties en séances plénières, tables-rondes et ateliers, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux. L'exposition attenante au congrès est également organisée pendant cette durée. Le salon mobilise une centaine d'exposants, principalement des partenaires de la FNCCR et des entreprises en lien avec les activités précitées.

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2.000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Monsieur le Président propose :

- Qu'il soit donné mandat spécial à, MM Cleenewerck, Debert et Lamiaux, Vices-Président du SIECF pour représenter le SIECF TE FLANDRE au Congrès de la FNCCR organisé à Rennes et St Malo du 27 au 29 septembre 2022,
- Que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration soient pris en charge par le SIECF TE FLANDRE soit par paiement direct au prestataire, soit par remboursement à posteriori pour les frais engagés sur place et non réglés directement au prestataire (sur présentation d'un justificatif),
- Il est précisé que les crédits afférents sont inscrits au BP 2022

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

Jean-Luc Cleenewerck

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	23082022_B06
Date de la décision :	2022-08-23 00:00:00+02
Objet :	MANDAT SPECIAL : Déplacement au Congrès FNCCR de M. Cleenewerck, Debert, Lamiaux
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	059-200036895-20220823-23082022_B06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220823-23082022_B06-DE-1-1_0.xml	text/xml	906
Nom original :		
D__lib N__23082022 B06.pdf	application/pdf	188452
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220823-23082022_B06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	188452

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 septembre 2022 à 10h12min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 septembre 2022 à 10h13min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 septembre 2022 à 10h13min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 septembre 2022 à 10h13min19s	Reçu par le MI le 2022-09-19